Image not found or type unknown

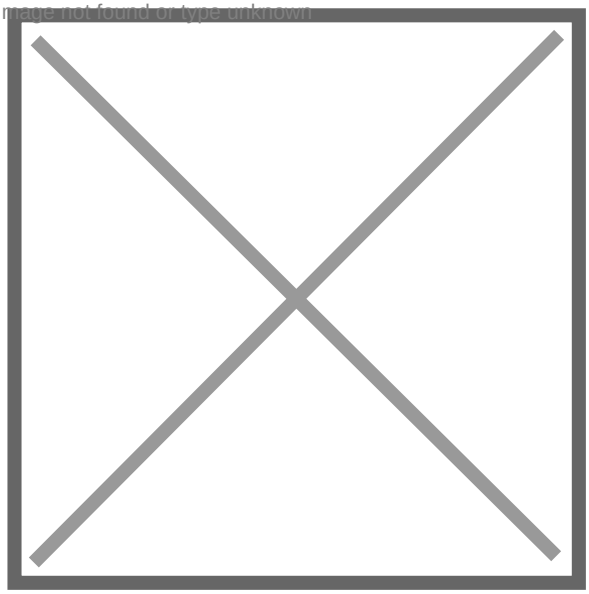

Recuperation de mes enfants mineurs en situation clandistine en f

Par **hassan**, le **10/08/2008** à **17:46**

depuis 2 mois j ai recu un telephonne de mon petit fils apres 3 ans de disparition avec leur mere en france apres un sejour de conge ou il m explique le calvaire de leur vie ,leur soufrance,et les difficultes scolaire.Par peur que leur mere change d adresse,je vous demande de bien vouloir me conseiller pour les demarches a suivre aupres des autorites francaise afin de recupere mes deux enfants mineurs sachant qu ils sont en situation clandestine avec leur mere depuis 2005 et a ce jour .aussi j ai l adesse actuelle que mon petit fils m a communique.leur mere m est toujours lie par acte de mariage

Par **jeetendra**, le **10/08/2008** à **18:26**

bonsoir, résidez vous en France également, vous étiez marié, divorcé, séparé, avez vous une idée de où elle se trouve avec vos enfants, seule la police ou la gendarmerie pourra vous aider à retrouver vos enfants en France, cordialement

Par **hassan**, le **10/08/2008** à **18:45**

Je vous remercie infiniment MAITRE pour l interet a repondre a ma question et a mon oriontation.je suis toujours marie a ma femme ,mes enfants sont encore mineurs,en situation illegale en france et depuis 2005,mon fils ma suplie de faire l impossible afin de les rapatrier au maroc aupres de moi et ou je reside,aussi il m a confie leur adresse actuelle ou ils resident

d ailleurs je ne savais jamais leur adresse depuis 2005. Mon profond respet MAITRE

Par **jeetendra**, le **10/08/2008** à **19:15**

il ne vous reste plus qu'à engager une procédure en France pour récupérer vos enfants en déposant plainte et en prenant un avocat, courage à vous, cordialement

Par **hassan**, le **10/08/2008** à **19:20**

Je vous prie Maitre de bien vouloir m indiquer la procedure pour porter plainte et engager un avocat d ici au Maroc ou je suis dans l impossibilite de me deplacer en France mes remerciment les plus cordiales.

Par **jeetendra**, le **10/08/2008** à **19:57**

le mieux c'est de contacter un avocat marocain qui travaille avec un avocat en France pour la procédure, bonne soirée à vous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés